

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Recu en préfecture le 30/06/2023 Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Extrait n°2023-06-22-COMDEL-006 du registre des délibérations du conseil métropolitain

Séance du 22 juin 2023

Finances - Compte financier unique 2022 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Matthieu SCHLESINGER,

Monsieur Serge GROUARD, Président, a quitté la salle pour le vote du compte financier unique 2022.

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 16 juin 2023

PRÉSENTS:

BOIGNY-SUR-BIONNE: Luc MILLIAT,

CHANTEAU: Gilles PRONO,

CHECY: Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX: Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS: Carole CANETTE, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE: Christian DUMAS, Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN: Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

MARDIE: Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

OLIVET: Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ,

Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS: Béatrice BARRUEL, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER,

Jean-Philippe GRAND, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric

Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, LEMAIGNEN.

Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES: Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL: Vincent MICHAUT, **SAINT-DENIS-EN-VAL:** Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe

LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET, **SAINT-JEAN-LE-BLANC:** Thierry CHARPENTIER, SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: Thierry COUSIN,

SARAN: Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Gérard VESQUES,

SEMOY: Laurent BAUDE,



Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR:

FLEURY-LES-AUBRAIS: Guylène BORGNE donne pouvoir à Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Christophe CHAILLOU, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX.

MARIGNY-LES-USAGES: Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Laurent BAUDE,

OLIVET: Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ.

ORLEANS: Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Pascal TEBIBEL, Ludovic BOURREAU donne pouvoir à Stéphanie RIST, Régine BREANT donne pouvoir à Florence CARRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Laurence CORNAIRE donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Martine HOSRI donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Romain ROY, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Isabelle RASTOUL, Corine PARAYRE donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Fanny PICARD donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Thomas RENAULT donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-LE-BLANC: Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Vincent MICHAUT.

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,

SARAN: Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Christian FROMENTIN,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE:

BOU: Bruno COEUR, **INGRE**: Guillem LEROUX,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN: Francine MEURGUES,

ORLEANS: Serge GROUARD,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	.89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	
Nombre d'élus en exercice	
Nombre d'élus en exercice Nombre de votants Quorum	.85



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Séances

commission transition écologique du 05 juin 2023 commission attractivité du 06 juin 2023 commission aménagement du territoire du 08 juin 2023 commission espace public et proximité du 12 juin 2023 commission cohésion sociale et territoriale du 13 juin 2023 commission ressources du 13 juin 2023 conférence des maires du 15 juin 2023 conseil métropolitain du 22 juin 2023

RAPPORTEUR: M. MARTIN

N° 6 <u>Finances - Compte financier unique 2022 - Budget principal et budgets</u> annexes - Approbation.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (C.F.U.), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La candidature d'Orléans Métropole a été retenue pour cette expérimentation pour les exercices 2022 et 2023. La convention relative à cette expérimentation a été approuvée par le conseil métropolitain en date du 27 janvier 2022.

Pendant la période de l'expérimentation, le C.F.U. se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

A partir de 2024, le C.F.U. a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Durant l'expérimentation, un C.F.U. sera produit pour :

- le budget principal de la collectivité,
- chacun des budgets annexes à caractère administratif,
- chacun des budgets annexes à caractère industriel et commercial.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, il s'agit, en application des instructions budgétaires et comptables M 57 et M 4, de procéder à l'arrêté des comptes 2022 d'Orléans Métropole et de déterminer les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2023.

Le budget général de l'exercice 2022 intégré dans le compte financier unique s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ceci exposé,



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L. 1612-20 ;

Vu les articles L. 5217-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux dispositions financières et comptables applicables aux métropoles ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 2022-01-27-COM-06 du conseil métropolitain en date du 27 janvier 2022 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-06-23-COM-09 du conseil métropolitain en date du 23 juin 2022 portant adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-11-17-COMDEL-11 du conseil métropolitain en date du 17 novembre 2022 portant adoption de la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération n° 2022-12-15-COMDEL-003 du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 portant adoption de la décision modificative n° 2 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021 portant expérimentation du compte financier unique ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre du compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique ;

Vu la délibération n° 2022-01-27-COM-10 du 27 janvier 2022 portant sur l'approbation de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à l'exercice 2023, entre Orléans Métropole, l'Etat et la D.G.F.I.P. (direction générale des finances publiques);

Vu l'avis de la conférence des maires.



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

6 550 001,92 €

13 324 613,06 €

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- désigner Monsieur SCHLESINGER, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte financier unique doit être adopté,

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du **budget principal d'Orléans Métropole**, ainsi que suit :

En section	de	<u>fonctionnement</u> :

- recettes de l'exercice	277 607 761,42 €
- dépenses de l'exercice	234 914 059,25 €
- résultat reporté de 2021	6 102 687,36 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	48 796 389,53 €

ADOPTE AVEC 28 ABSTENTIONS, 50 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

En section d'investissement :

- en recettes de l'exercice	189 241 400,54 €
- en dépenses de l'exercice	195 163 220,21 €
- en résultat reporté de 2021	- 36 324 567,94 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	- 42 246 387,61 €

Et compte tenu :

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	268 156 190,12 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	268 156 190,12 €

ADOPTE AVEC 28 ABSTENTIONS, 50 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

soit un résultat de clôture de.....

soit un résultat de clôture de.....

- approuver le compte financier unique 2022 du **budget annexe assainissement d'Orléans Métropole**, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	23 681 263,68 €
- dépenses de l'exercice de	20 116 337,25 €
- résultat reporté de 2021 de	5 991 702,26 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	9 556 628,69 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- en recettes de l'exercice	18 282 077,92 €
- en dépenses de l'exercice	15 823 970,19 €
- en résultat reporté de 2021	1 309 876,64 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	3 767 984,37 €



Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

62 182,53 €

- 494 237,88 €

Et compte tenu :	
- des reports de dépenses qui s'élèvent à	15 069 641,78 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	1 772 375,35 €
Un résultat net de	27 346,63 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe transports d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	102 795 363,37 €
- dépenses de l'exercice de	89 308 663,67 €
- résultat reporté de 2021 de	3 088 140,56 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	16 574 840,26 €

ADOPTE AVEC 7 VOIX CONTRE

En section d'investissement :	
- en recettes de l'exercice	49 063 640,37 €
- en dépenses de l'exercice	55 116 845,48 €
- en résultat reporté de 2021	- 10 459 452,62 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	- 16 512 657,73 €
soit un résultat de clôture de	62 182,53 €
Et compte tenu :	
- des reports de dépenses qui s'élèvent à	22 169 156,48 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	22 169 156,48 €

ADOPTE AVEC 7 VOIX CONTRE

- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

Un résultat net de

soit un résultat de clôture de.....

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	1 133 580,91 €
- dépenses de l'exercice de	1 133 580,91 €
- résultat reporté de 2021 de	1 178 252,71 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	1 178 252,71 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- en recettes de l'exercice	978 932,00 €
- en dépenses de l'exercice	814 476,64 €
- en résultat reporté de 2021	- 1 836 945,95 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	- 1 672 490,59 €



Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

143 203,26 €

997 553 84 €

3 172 660,31 €

Et co	mpte	tenu	:
-------	------	------	---

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	91 505,67 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	585 743,55 €
Un résultat net de	0,00€

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	3 984 886,16 €
- dépenses de l'exercice de	3 917 795,03 €
- résultat reporté de 2021 de	155 473,23 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	222 564,36 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

En section d'investissement :

- en recettes de l'exercice	173 815,54 €
- en dépenses de l'exercice	229 814,27 €
- en résultat reporté de 2021	96 099,21 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	40 100,48 €
soit un résultat de clôture de	262 664,84 €
Et compte tenu :	
- des reports de dépenses qui s'élèvent à	162 552,96 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	43 091,38 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe crématorium d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

Un résultat net de

soit un résultat de clôture de.....

En section de fonctionnement : - recettes de l'exercice de

recettes at a exercise at the same and the same at the	331 333,0 4 C
- dépenses de l'exercice de	773 208,36 €
- résultat reporté de 2021 de	2 051 689,26 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	2 276 034,74 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

En section d'investissement :

- en recettes de l'exercice	122 112,38 €
- en dépenses de l'exercice	80 616,04 €
- en résultat reporté de 2021	855 129,23 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	896 625,57 €

Et compte tenu :



Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023 52LO

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Un résultat net de	- des reports de dépenses qui s'élèvent à - des reports de recettes qui s'élèvent à	216 346,44 € 0,00 €
approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe pépinières des entreprises d'Oriéans Métropole, ainsi que suit : Fin section de fonctionnement :	Un résultat net de	2 956 313,87 €
d'Orléans Métropole, ainsi que suit : En section de fonctionnement :	ADOPTE A L'UNANIMITE	
- recettes de l'exercice de		es entreprises
- dépenses de l'exercice de		
- résultat reporté de 2021 de		<u>-</u>
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	·	<u>-</u>
En section d'investissement : - en recettes de l'exercice	·	·
En section d'investissement : - en recettes de l'exercice	Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	793 337,73 €
- en recettes de l'exercice	ADOPTE A L'UNANIMITE	
- en recettes de l'exercice		
- en dépenses de l'exercice		1 720 602 20 £
- en résultat reporté de 2021		
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de		•
Et compte tenu : - des reports de dépenses qui s'élèvent à		- 720 034 , 65 €
Et compte tenu : - des reports de dépenses qui s'élèvent à	soit un résultat de clâture de	73 303 08 £
- des reports de dépenses qui s'élèvent à		73 303,00 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à		221 420 00 6
Un résultat net de		<u>-</u>
ADOPTE A L'UNANIMITE - approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe parkings d'Orléans Métropole, ainsi que suit : En section de fonctionnement : - recettes de l'exercice de		·
- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe parkings d'Orléans Métropole, ainsi que suit : En section de fonctionnement : - recettes de l'exercice de	Un résultat net de	73 303,08 €
En section de fonctionnement : 1 468 098,65 € - récettes de l'exercice de	ADOPTE A L'UNANIMITE	
- recettes de l'exercice de		llétropole, ainsi
- recettes de l'exercice de	En section de fonctionnement :	
- dépenses de l'exercice de		1 468 098,65 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	- dépenses de l'exercice de	<u>-</u>
ADOPTE A L'UNANIMITE En section d'investissement : - en recettes de l'exercice	- résultat reporté de 2021 de	144 194,26 €
En section d'investissement : 459 048,78 € - en recettes de l'exercice 417 751,74 € - en dépenses de l'exercice 107 018,79 € Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de 148 315,83 €	Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	518 315,81 €
 - en recettes de l'exercice	ADOPTE A L'UNANIMITE	
 - en recettes de l'exercice	En saction d'investissement :	
 en dépenses de l'exercice		459 N48 78 £
- en résultat reporté de 2021		
<i>,</i>	·	<u>-</u>
soit un résultat de clôture de	Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	148 315,83 €
	soit un résultat de clôture de	666 631,64 €



Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Εt	com	pte	tenu	:
----	-----	-----	------	---

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	145 744,18 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	0,00€
Un résultat net de	520 887,46 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe marché de gros d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	40 476,67 €
- dépenses de l'exercice de	32 240,43 €
- résultat reporté de 2021 de	126 793,66 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	135 029,90 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

En section d'investissement :

- en recettes de l'exercice - en dépenses de l'exercice - en résultat reporté de 2021	29 969,84 € 30 670,17 € - 3 802,59 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	- 4 502,92 €
soit un résultat de clôture de	130 526,98 €

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	1 789,49 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	0,00€

Un résultat net de 128 737,49 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe ZAC en régies d'Orléans **Métropole**, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	3 378 125,04 €
- dépenses de l'exercice de	3 378 125,04 €
- résultat reporté de 2021 de	1 937 471,66 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	1 937 471,66 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- en recettes de l'exercice	1 726 562,28 €
- en dépenses de l'exercice	3 303 124,56 €
- en résultat reporté de 2021	1 697 375,72 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	120 813,44 €
soit un résultat de clôture de	2 058 285,10 €



Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Et compte tenu:

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	24 852,23 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	605 684,00 €
Un résultat net de	2 639 116,87 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du **budget annexe eau d'Orléans Métropole**, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

9 684 107,33 €
9 004 424,51 €
224 443,56 €
904 126,38 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

En section d'investissement :

- en recettes de l'exercice	6 506 692,12 €
- en dépenses de l'exercice	5 158 792,84 €
- en résultat reporté de 2021	- 1 383 600,82 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	- 35 701,54 €
soit un résultat de clôture de	868 424,84 €

Et compte tenu :

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	3 798 886,78 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	3 421 001,20 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- approuver le compte financier unique 2022 du **budget annexe Parc Floral d'Orléans Métropole**, ainsi que suit :

En section de fonctionnement :

- recettes de l'exercice de	2 062 832,99 €
- dépenses de l'exercice de	1 950 299,61 €
- résultat reporté de 2021 de	33 343,99 €
Faisant ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de	145 877,37 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- en recettes de l'exercice	720 185,74 €
- en dépenses de l'exercice	800 503,82 €
- en résultat reporté de 2021	429 565,30 €
Faisant ressortir un résultat de clôture d'investissement de	349 247,22 €
soit un résultat de clôture de	495 124,59 €



Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE

Et compte tenu:

- des reports de dépenses qui s'élèvent à	593 800,62 €
- des reports de recettes qui s'élèvent à	333 721,00 €
Un résultat net de	235 044.97 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- reconnaître la sincérité des restes à réaliser, dont la liste figure en annexe à la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AUX VOTES DE SERGE GROUARD

Annexe(s): 1

- Balances comptables
- Document budgétaire
- Etat des reports
- Note brève et synthétique
- Rapport de présentation
- Tableau de synthèse des résultats des différents budgets

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

⁻ date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/.